

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Date de la convocation

20/12/2018

Séance du Mercredi 26 décembre 2018

8 Membres en exercice

7 Membres présents

0 pouvoirs

7 Membres votants

L'an deux mil dix-huit et le vingt six décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nicole FALCETTA, Maire.

Présents : FALCETTA Nicole, DEPRICK Martine , LAGIER-TOURENNE Michelle,
MAGANINHO Miguel, MORIN Bruno, PALATIN Maurice, , WILDAY Andrew,

Absents excusés : LAMBERT Gérard,

Pouvoirs : aucun

Désignation du secrétaire de séance : DEPRICK Martine est désigné à l'unanimité à ce poste

Madame Nicole FALCETTA, Maire, ouvre la séance à 18h15 minutes.

1. Travaux : Reconstruction du bar/restaurant/multiservices belvédère « Au coin du bois », marchés publics, choix des entreprises.

Délibération n° 54-2018.12.26

Madame le maire rappelle que l'appel d'offres lancé en juin 2018 ayant été déclaré infructueux notamment du fait de l'absence d'offres sur 2 lots, il a été décidé de lancer un nouvel appel d'offres en octobre.

Pour rappel :

Un nouvel avis est paru du vendredi 5 octobre au jeudi 8 novembre 2018 à 18h00 sur le site dédié plus une parution dans le DL « papier » édition savoie du vendredi 5 octobre 2018.

A noter que depuis le 1er octobre une nouvelle réglementation s'applique :

La dématérialisation des marchés publics devient obligatoire à compter du 1er octobre 2018 pour la majorité des marchés publics. (au-delà de 25 000 € ht)

Ceci signifie que pour la plupart des marchés publics les acheteurs publics devront déclarer irrégulières les offres qui leur seront transmises au format papier.

Tous les échanges devront être dématérialisés y compris les correspondances.

51 réponses ont été réceptionnées de manière dématérialisées et transmises dès le mardi 13 novembre au cabinet d'architecte pour ouverture des plis et analyse.

La remise des offres ayant eu lieu le 5 novembre 2018, l'analyse s'en est suivie, effectuée par le bureau d'études SGI ingénierie en lien avec l'architecte du projet, M. LOUIS.

La commission d'appels d'offres (CAO) s'est réunie le 18 décembre 2018 et après présentation de l'analyse propose de retenir les entreprises présentées dans le tableau ci-dessous dont extrait est annexé à la présente note.

| LOTS | ENTREPRISES | ESTIMATION H.T. | OFFRE montant H.T. | T.V.A. 20% | OFFRE montant T.T.C |
|--|---|---------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| Lot : 01 - TERRASSEMENT - VRD - ABORDS | VTM DAVID COUTURIER 73170 YENNE | 92 007.05 € | 110 918.06 € | 22 183.61 € | 133 101.67 € |
| Lot : 02 - GROS ŒUVRE | GREG CONSTRUCTIONS 73110 LA ROCHETTE | 147 577.55 € | 177 901.98 € | 35 580.40 € | 213 482.38 € |
| Lot : 03 - CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE | SARL LLOCA CHARPENTE 73370 LE BOURGET DU LAC | 117 347.83 € | 131 461.29 € | 26 292.26 € | 157 753.55 € |
| Lot : 04 - ETANCHEITE | ALESSI ET DUPASSIEUX ETANCHEITE73290 LA MOTTES SERVOLEX | 24 219.22 € | 15 510.00 € | 3 102.00 € | 18 612.00 € |
| Lot : 05 - MENUISERIES EXTERIEURES INTERIEURES | RIBEAUD SARL MENUISERIE 38850 CHARAVINES | 44 132.00 € | 39 252.79 € | 7 850.56 € | 47 103.35 € |
| Lot : 06 - CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS | EURL BENER 73540 LA BATHIE | 17 348.73 € | 20 000.00 € | 4 000.00 € | 24 000.00 € |
| Lot : 07 - CARRELAGE - FAIENCES | SARL GAZZOTTI 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND | 29 428.83 € | 32 255.74 € | 6 451.15 € | 38 706.89 € |
| Lot : 08 - PEINTURES EXTERIEURES ET INTERIEURES | AMP SAS 73490 LA RAVOIRE | 8 946.50 € | 6 752.40 € | 1 350.48 € | 8 102.88 € |
| Lot : 09 - SERRURERIE | PBS 73170 YENNE | 24 044.90 € | 29 979.61 € | 5 995.92 € | 35 975.53 € |
| Lot : 10 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES | GAILLARD 38630 Veyrins Thuellin | 43 000.00 € | 49 424.38 € | 9 884.88 € | 59 309.26 € |
| Lot : 11 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE | BLAMPEY 73420 Viviers Du Lac | 130 000.00 € | 149 000.00 € | 29 800.00 € | 178 800.00 € |
| MONTANT TOTAL | | 678 052.61 € | 762 456.25 € | 152 491.25 € | 914 947.50 € |

Madame le maire rappelle que le coût du projet peut être minoré par :

- L'obtention du FCTVA par le retour d'un pourcentage sur les dépenses d'investissement dans 2 ans ;
- Le coût de la défense incendie qui pourra être minoré dans le cadre du programme pluriannuel ;
- Les subventions sollicitées auprès des financeurs publics ;

M. MORIN souhaite que l'on s'assure que grand lac octroyera bien une subvention conséquente sous la forme d'un fonds de concours ; Madame le maire rencontrera prochainement les responsables de Grand Lac à ce sujet.

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de désigner comme attributaire des marchés les entreprises ayant été classées mieux disantes par lot.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de Madame le maire et l'autorise à signer les marchés publics avec les attributaires mieux disants des lots tel que présenté au conseil municipal ;
- Charge le maire de l'aspect administratif et comptable sur ce dossier en indiquant que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

2. Bâtiments communaux : La Cure , point sur les travaux, devenir de ce bâtiment ; Délibération n° 55-2018.12.26

Pour rappel, Madame le maire indique que les travaux de réfection de la toiture, charpente & isolation ayant débuté en septembre sont désormais terminés ;

Coût du devis de l'entreprise LLOCA = 64 513,04 € ttc

Un acompte de 19 301,16 € ttc versé en mars 2018, une facture de situation de 33 255,61 € ttc mandatée le 3 octobre 2018 & enfin une facture de solde d'un montant de 11 956,27 € ttc mandatée le 27.11.2018.

Travaux de maçonnerie nécessaires pour l'arasée réalisés par l'entreprise PASO pour un montant de 3 271,44 € ttc & 1 026,00 € ttc.

Logement :

Des devis pour la mise en sécurité de l'électricité ont été demandés :

Entreprise B.JOUTY basé à St Baldoph pour un montant de 7 165,40 € ttc ;

Entreprise PEREZ basé à Aix les bains pour un montant de 1 329,60 € ttc ;

Des devis pour l'isolation & la peinture ont été demandés ; dans un 1er temps uniquement pour les pièces du haut et la cage d'escalier :

Entreprise LBPS basée à La Ravoire pour un montant de 16 325,16 € ttc.

Entreprise BATIFLOC basée à Chambéry pour les travaux d'isolation : 10 448,24 € ttc
pour les travaux de peinture : 7 942,00 € ttc
soit un total de 18 390,24 € ttc

SAS MANTELET basée à Tresserve pour les travaux d'isolation : 11 003,04 € ttc avec option peinture pour la somme de 6 340,00 € ht soit 7 608,00 € ttc soit 18 611,04 € ttc

Puis il a été demandé de chiffrer l'ensemble du logement :

A ce jour l'entreprise SAS MANTELET a répondu pour un coût de 17.553,84 € ttc ; Auquel il faut rajouter les travaux de peinture pour la somme de 9 340,00 € ht soit 11 208,00 € ttc soit un total de 28 761,84 € ttc

l'entreprise LBPS a répondu pour un coût de 22.376,16 € ttc pour l'isolation + 5 287,80 € ht soit 6 345,36 € ttc donc un total de 28 721,52 € ttc

ENEDIS est intervenu le jeudi 4 octobre pour enlever l'EJP et poser un compteur LINKY pour le nouveau contrat.

Il est désormais demandé au conseil de se positionner sur l'avenir de ce bâtiment pour lequel plusieurs choix peuvent se présenter notamment en fonction des choix budgétaires et des projets d'investissement pour 2019 et au-delà.

Madame le maire rappelle les différents projets et/ou programmes d'investissement engagés ou à venir sur le territoire communal (Restaurant au coin du bois, programme pluriannuel de défense incendie, réaménagement du hameau du Petit Villard...)

Le débat s'engage et divers points de vue se font jour.

Mme LAGIER indique qu'elle a sollicité des agences immobilières pour effectuer un diagnostic énergétique et dont les coûts s'élèvent entre 90 et 140 € ht ;

M. PALATIN indique qu'il faut un bilan énergétique pour la location et un pour la vente et que, d'après lui, il sera plus facile de vendre ce bien que de le louer.

Madame le maire estime qu'il sera possible de louer ce bien entre 800 et 900 €.

B. MORIN indique que le bâtiment est sain et aélioré du fait des travaux de réfection de la toiture et de l'isolation ; pour l'améliorer encore, il suffit d'installer des radiateurs dans les chambres et la salle de bains.

M. MAGANINHO et M. PALATIN estiment qu'il faut faire réaliser les travaux d'électricité avant toute location.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de Madame le maire c'est à dire :
 - de faire réaliser un diagnostic /bilan énergétique ;
 - de procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique en retenant le devis de l'entreprise B.JOUTY pour un montant de 7 165,40 € ttc ; cette entreprise devra également réaliser un chiffrage pour la pose de radiateurs dans les pièces situées à l'étage ainsi que dans la salle de bains ;
 - d'envisager une location pour le mois de mars 2019.
- Charge le maire de l'aspect administratif et comptable sur ce dossier.

3. Questions diverses :

Aucune question diverse pouvant faire l'objet d'une délibération n'a été évoquée lors de ce conseil.

4. Informations :

Madame le maire donne diverses informations.

Diverses réunions concernant des invitations pour des cérémonies de Vœux

Madame le maire indique qu'elle présentera ses vœux à la population le dimanche 20 janvier à 11h00 à la salle des fêtes ; elle précise que l'association Jazz and Co procédera à une animation musicale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 20 h 30.

**Le maire,
Nicole FALCETTA**

Un compte rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du 26 décembre 2018, est affiché à la porte de la mairie le 10 janvier 2019 et publié sur le site internet de la commune.